

**Affectation en 6<sup>ème</sup> pour les élèves actuellement inscrits dans un autre département  
et arrivant en Gironde après le 12 mai 2020**

**Pièces constitutives du dossier**

Concernant l'affectation en 6<sup>ème</sup> des élèves actuellement inscrits dans un autre département et arrivant en Gironde après le 12 mai 2020, les parents doivent constituer un dossier et l'adresser à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde :

- Par voie postale :

DSDEN 33 - DIVEL 1  
30 Cours de Luze BP 919  
33060 BORDEAUX CEDEX

- Par voie électronique :

[dsden33-divel1@ac-bordeaux.fr](mailto:dsden33-divel1@ac-bordeaux.fr)

**Les pièces constitutives du dossier sont les suivantes :**

- Avis de passage en 6<sup>ème</sup>,
- Volet 1 (fiche de liaison affelnet 6),
- Volet 2 (fiche de liaison affelnet 6),
- Justificatifs de domicile en Gironde (*seules les pièces ci-dessous seront acceptées*)

Les familles doivent fournir un justificatif de domicile au nom des représentants légaux :

- avis de taxe d'habitation,
- avis d'imposition ou de non imposition,
- en cas de déménagement futur ou récent :
  - actes notariés d'achat immobilier,
  - carte grise de véhicule,
  - relevé de prestation CAF.

Les élèves emménageant en Gironde avant le 12 mai 2020 doivent s'adresser au directeur de l'école nouvellement fréquentée.